

Code de conduite

Préface

PuraLuft GmbH (ci-après dénommée "PuraLuft" ou "l'entreprise") est très exigeante quant à son comportement et à ses méthodes de travail. C'est pourquoi le présent code de conduite (ci-après dénommé "le code") définit les normes et les valeurs de PuraLuft afin de garantir des conditions de travail sûres. En outre, il garantit que toutes les opérations commerciales sont menées de manière responsable et respectueuse de l'environnement. Toutes les activités doivent être menées de manière à être éthiques et pleinement compatibles avec les lois, règles et réglementations en vigueur en République fédérale d'Allemagne et dans les autres pays où PuraLuft exerce ses activités.

En cas de contradiction entre le Code et le droit légal allemand, ce dernier prévaut.

Valeurs

Performance des employés

L'entreprise protège et promeut la valeur de l'intégrité morale et culturelle de ses employés. PuraLuft s'efforce d'atteindre la satisfaction des employés en soutenant toutes les initiatives qui contribuent à créer un environnement de travail dynamique. Ces initiatives incluent la motivation et l'implication des employés, le travail en équipe, l'acquisition de nouvelles compétences et la possibilité de mesurer, de reconnaître et de récompenser la contribution de chaque employé. PuraLuft assure un environnement de travail basé sur l'attention, l'écoute, la confiance et la reconnaissance professionnelle des collaborateurs. Un lieu de travail moderne ainsi que des conditions de travail optimales ne sont que quelques exemples pour garantir la santé physique et mentale des collaborateurs.

Légalité

Dans l'exercice de ses activités, PuraLuft agit en conformité avec les lois et tous les règlements ainsi qu'avec le présent code. L'entreprise n'excuse ni ne tolère en aucun cas un comportement contraire aux lois et règlements existants et/ou au présent code. En particulier, la conviction d'agir pour le bien de l'entreprise n'autorise ni ne justifie en aucun cas et d'aucune manière un comportement non conforme à ses principes, valeurs et règles.

Protection de l'environnement

PuraLuft reconnaît l'importance de la protection de l'environnement comme un bien précieux et s'engage à promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources dans l'entreprise et à se consacrer à la recherche de solutions innovantes pour économiser l'énergie.

Principes de comportement dans l'entreprise

Comptabilité

L'entreprise doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations sont exactes et complètes. Cette fin, chaque opération ou transaction doit être enregistrée et consignée dans le système comptable de l'entreprise avec précision et en temps utile, conformément aux critères définis par la loi et sur la base des normes comptables applicables. Ce faisant, chaque opération ou transaction doit être justifiée, vérifiable, légale, cohérente et appropriée.

Contrôle interne

PuraLuft utilise des instruments de contrôle interne qui sont nécessaires ou utiles pour guider et vérifier les activités de l'entreprise. Cela permet de s'assurer que les lois et les procédures de l'entreprise sont respectées, que les actifs de l'entreprise sont protégés, que les activités de l'entreprise sont gérées efficacement et que des informations claires et véridiques sont fournies sur les performances et la situation financière de l'entreprise.

Relations avec les autorités

L'entreprise coopère dans toute la mesure du possible avec toutes les autorités qui lui demandent de l'aide en ce qui concerne PuraLuft. Ce faisant, l'entreprise s'abstient généralement de toute ingérence injustifiée dans les activités des autorités chargées des enquêtes.

Lutte contre la corruption

PuraLuft respecte les principes de lutte contre la corruption et s'efforce en permanence de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la corruption sous toutes ses formes. En particulier, tout comportement favorisant les actes de corruption et/ou la collusion (y compris avec des tiers) en vue d'obtenir des avantages personnels ou des bénéfices pour l'entreprise est formellement interdit.

Les comportements interdits en matière de corruption incluent l'offre, la promesse et/ou la réception d'argent liquide, d'avantages financiers, d'autres avantages ou privilèges en rapport avec l'activité exercée.

Blanchiment d'argent

L'entreprise se conforme à toutes les lois et réglementations nationales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent. Elle ne doit en aucun cas et sous aucun prétexte recevoir ou accepter des paiements en espèces. En outre, elle ne doit pas prendre le risque d'être impliquée dans des opérations liées au blanchiment d'argent dans le cadre d'activités illégales ou criminelles. Avant d'établir une relation ou de conclure un contrat avec des fournisseurs ou d'autres tiers dans le cadre de ses activités commerciales, la PuraLuft doit vérifier l'intégrité, la réputation et la notoriété de la contrepartie.

Conflit d'intérêts

PuraLuft identifie les conflits d'intérêts conformément aux mesures organisationnelles et aux procédures mises en place par les instances compétentes, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur. L'entreprise ne se fait pas représenter par des conseillers ou d'autres tiers avec lesquels un conflit d'intérêts pourrait survenir. Les collaborateurs de l'entreprise s'abstiennent d'activités qui sont dans leur propre intérêt financier direct et qui sont, même potentiellement, en conflit avec les intérêts de l'entreprise. En tout état de cause, les membres du personnel doivent éviter toute situation ou activité susceptible d'entraîner, même potentiellement, un conflit d'intérêts avec l'entreprise ou de compromettre leur capacité à prendre des décisions impartiales dans le meilleur intérêt de l'entreprise et en totale conformité avec le code.

Cadeaux

Les employés de l'entreprise ne doivent pas accepter, donner ou offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des paiements, des avantages matériels ou autres, quel qu'en soit le montant, de la part de tiers ou de personnes privées, dans le but de les influencer, de les dédommager pour leurs actions ou d'obtenir un avantage de leur part. Les actes de courtoisie commerciale, tels que les cadeaux ou les formes d'hospitalité, sont autorisés s'ils sont de faible valeur et ne compromettent en aucun cas l'intégrité ou la réputation de l'une des parties et ne peuvent être interprétés par un observateur impartial comme des avantages intentionnels ou obtenus de manière illicite. Dans tous les cas, ces dépenses doivent toujours être approuvées et dûment documentées.

Relations avec les collaborateurs

Principes généraux

Le respect de la personne et de son développement professionnel est primordial pour l'entreprise, tout comme la compréhension que l'ensemble des capacités intellectuelles, organisationnelles, techniques et relationnelles de chaque collaborateur constitue une ressource stratégique.

En conséquence, dans la gestion des relations avec ses employés, PuraLuft garantit l'égalité des chances pour tous les employés sur la base de leurs capacités professionnelles et de leurs compétences individuelles, sans discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions religieuses, la race, l'appartenance politique et/ou syndicale. Dans l'exercice de ses activités, l'entreprise assure des conditions de travail sûres et protège la santé mentale et physique de ses employés dans le respect de leur personnalité et veille à ce qu'ils ne soient pas soumis à des pressions illégales ou à des contraintes injustifiées. PuraLuft attend de ses employés qu'ils coopèrent à tous les niveaux afin de maintenir un climat de travail empreint de respect mutuel et qu'ils interviennent pour prévenir tout comportement interpersonnel préjudiciable.

Réglage

Le recrutement ainsi que l'embauche du personnel sont basés sur les principes de publicité, de transparence, d'impartialité et d'égalité des chances. La sélection du personnel se fait exclusivement sur la base des compétences et de l'aptitude professionnelle des candidats, en tenant compte des postes à pourvoir et en accord avec les besoins de PuraLuft.

Comportement sur le lieu de travail

En accord avec les principes éthiques qui régissent son activité, PuraLuft protège l'intégrité physique et morale de ses employés et s'assure qu'ils bénéficient de conditions de travail sûres. Dans le cadre des relations de travail, les relations entre les employés de tous les niveaux hiérarchiques doivent être empreintes d'équité, de respect et de courtoisie mutuels. Les comportements qui portent atteinte à la dignité d'autrui en général, notamment lorsqu'ils sont de nature discriminatoire en raison de la race, de l'appartenance ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la religion, de la classe sociale, des opinions politiques, de l'état de santé ou de toute autre raison, ne sont pas autorisés sur le lieu de travail.

Pas de discrimination

L'entreprise s'engage à fournir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination illégale.

Violence

Les comportements violents ou menaçants ne sont pas tolérés sur le lieu de travail, pas plus que les comportements qui sont psychologiquement abusifs ou qui nuisent au bien-être physique ou mental d'autrui.

Relations avec les fournisseurs et autres tiers

Principes généraux

Les relations avec les fournisseurs et autres tiers sont soumises aux principes de transparence, d'égalité, de loyauté et de libre concurrence. Plus précisément, les employés de l'entreprise doivent:

- a) observer et respecter les dispositions de la législation en vigueur et les conditions contractuelles dans ses relations avec les fournisseurs;
- b) suivre des procédures internes pour la sélection et la gestion des relations avec les fournisseurs;
- c) veiller à ce que les exigences de qualité et de coût ainsi que les délais de livraison des biens et des services soient respectés;
- d) veiller à ce que la correspondance avec les fournisseurs respecte les principes de transparence et d'exhaustivité des informations;
- e) éviter d'être influencés, de quelque manière que ce soit, par des tiers extérieurs à l'entreprise dans les décisions et/ou les actions qu'ils prennent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Procédure de sélection

Les processus d'achat sont conçus pour garantir la conformité avec les réglementations en vigueur, pour obtenir le meilleur avantage financier et pour préserver la réputation de PuraLuft.

En conséquence, les collaborateurs de l'entreprise impliqués dans ces processus doivent :

- a) donner une chance égale aux fournisseurs qui répondent aux exigences nécessaires, de participer aux processus de sélection;
 - b) veiller à ce que, en règle générale, plus de deux parties participent à la sélection, sauf dans des cas exceptionnels régis par des procédures spécifiques;
 - c) vérifier, par l'obtention de documents appropriés, que les fournisseurs participant aux appels d'offres disposent de ressources financières et autres, d'une structure organisationnelle, de compétences et d'une expérience techniques, de systèmes de qualité et de personnel aptes à répondre aux exigences et à préserver l'image de PuraLuft.
-

Politique de santé et de sécurité

Principe général

L'entreprise est consciente qu'un environnement de travail sûr et sain permet non seulement de minimiser le nombre de blessures et de maladies liées au travail, mais aussi d'améliorer la qualité des produits et des services, la cohérence de la production ainsi que la fidélisation et le moral des employés. PuraLuft veille donc à maintenir des conditions de travail sûres et saines, conformément aux lois et réglementations locales.

Sécurité sur le lieu de travail

Les risques potentiels ou réels pour les employés doivent être identifiés, évalués et contrôlés par des mesures constructives, techniques et administratives appropriées, une maintenance préventive et des procédures de travail sûres, ainsi qu'une formation continue à la sécurité.

Hygiène d'entreprise

L'exposition des employés aux agents biologiques et physiques doit être identifiée, évaluée et contrôlée conformément à la hiérarchie.

Politique environnementale

Principe général

PuraLuft doit contrôler tous les impacts sur l'environnement dans le cadre de ses activités commerciales et faire de son mieux pour réduire l'impact environnemental de la fourniture de ses produits et services. L'entreprise respecte les lois et les réglementations relatives à la gestion des déchets, au recyclage, aux eaux usées et aux émissions atmosphériques.

Autorisations

Tous les permis environnementaux, autorisations et enregistrements nécessaires doivent être obtenus, maintenus et mis à jour. Les exigences en matière d'exploitation et de rapports doivent être respectées par l'entreprise.

Déchets

PuraLuft doit mettre en œuvre une approche systématique de l'identification, de la gestion, de la réduction en vue d'une élimination ou d'un recyclage responsable des déchets.

Principes éthiques

Principe général

L'entreprise respecte toutes les lois et réglementations en vigueur dans le cadre de ses activités commerciales. Afin d'assumer sa responsabilité sociale et de réussir sur le marché, l'entreprise respecte les normes éthiques les plus strictes.

Intégrité commerciale

Le plus haut niveau d'intégrité doit être respecté dans toutes les interactions commerciales. L'entreprise applique une politique de tolérance zéro afin d'interdire toute forme de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds.

Divulgence d'informations

Toutes les activités commerciales doivent être menées de manière transparente et correctement reflétées dans les livres et registres de l'entreprise. Les informations relatives aux pratiques en matière de travail, de santé, de sécurité et d'environnement, aux activités commerciales, à la structure, à la situation financière et aux performances de l'entreprise doivent être publiées conformément aux réglementations applicables et aux pratiques en vigueur dans le secteur.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés. Le transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle et à préserver à tout moment les informations protégées de l'entreprise.

Protection des données

PuraLuft s'engage à protéger les attentes raisonnables en matière de protection des données personnelles de toutes les personnes avec lesquelles l'entreprise fait des affaires, y compris les fournisseurs et les employés. PuraLuft se conforme aux lois et réglementations relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information lors de la collecte, du stockage, du traitement, du transfert et de la divulgation des données personnelles.
